

Une vraie place dans la société

CHRISTOF MÜLLER
Directeur formation
travail à la Ligue HMC



Chaque premier samedi de juillet marque la Journée internationale des coopératives. Initiée en 1992 par l'Assemblée générale des Nations Unies, cette journée vise à sensibiliser l'opinion sur l'action des coopératives et consolider les partenariats entre le mouvement coopératif international et d'autres acteurs comme les gouvernements. Au Luxembourg, l'édition 2016 du répertoire des entreprises recense 56 sociétés coopératives, soit 0,2% de l'ensemble des sociétés commerciales. Parmi ces coopératives, on retrouve la Ligue HMC. Elle occupe 215 personnes en situation de handicap encadrées par 55 personnes. Son directeur formation et travail Christof Müller nous explique l'importance de ce type de structure dans l'ensemble de la société.

«Dans l'ensemble, la Ligue HMC est une association d'utilité publique. Au niveau de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des ateliers protégés, nous avons une finalité économique. Le statut de société coopérative nous permet la commercialisation de nos produits et services. Notre objectif est clair: donner un travail aux personnes handicapées

dans une situation adaptée à leurs besoins et le valoriser avec des produits de bonne qualité.

Nous avons des ateliers d'artisanat, des restaurants ouverts au public, un magasin de vêtements de seconde main, une vente de fruits et légumes frais et nos ateliers travaillent ensemble avec le commerce et l'industrie dans une série de projets comme le tri et la valorisation des déchets et la préparation de sachets de sucreries pour la Saint-Nicolas à destination de la grande distribution. Nous avons aussi une troupe de théâtre avec des professionnels qui encadrent des personnes en situation de handicap.

Aujourd'hui, la société coopérative est la meilleure forme qui existe pour notre structure. Vu que nous n'avons pas d'actionnaires avec un intérêt purement lucratif, on peut donner la priorité à l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap. On n'est pas sous le stress de penser à la croissance des profits à la fin de l'année. On essaie simplement de rester à l'équilibre. Qui plus est, tous les bénéfices sont réinvestis dans la coopérative, ce qui évite qu'une personne privée s'enrichisse sur le social.»

→ www.ligue-hmc.lu

«Aujourd'hui, la société coopérative
est la meilleure forme
qui existe pour notre structure»